CiiB mobilise l'épargne locale avec les carnets d'annonces

Ces mini-Bourses internes aux entreprises doivent permettre de développer la finance circulaire.

PAR FLORENT LE QUINTREC

+ EMAIL flEquintrec@agefi.fr

La société de conseil en

ingénierie et introduction boursière des PME-PMI, CiiB, a pour ambition de relancer les marchés hors cote pour les petites et moyennes entreprises. Très développés dans les pays anglo-saxons, ces marchés de gré à gré, dits OTC (over the counter), ont quasiment disparu en France avec la fermeture des Bourses régionales dans les années 1990. Le seul marché hors cote actif jusqu'ici est Euronext Access, mais qui, bien que non réglementé, impose un niveau de contraintes encore trop lourd pour bon nombre de petites entreprises et s'adresse aux investisseurs qualifiés.

CiiB a pour objectif de faire revenir l'épargne locale, et donc les investisseurs particuliers, dans le financement des entreprises grâce aux carnets d'annonces. Il s'agit d'une mini-Bourse interne à l'entreprise permettant aux actionnaires de ces sociétés non cotées d'échanger leurs actions de gré à gré, via une solution logicielle propriétaire de CiiB similaire à un carnet d'ordres boursiers, et de souscrire à des augmentations de capital. « Environ 140.000 entreprises pourraient utiliser cette solution en France. Le carnet d'annonces servirait de Bourse de quartier », souligne Jean Salwa, fondateur et conseiller technique de CiiB.

Labellisés par Finance Innovation depuis 2016, ces carnets d'annonces commencent seulement à se développer. Trois sociétés utilisent pour l'instant cette

solution, dont CiiB elle-même qui organise actuellement via cet outil « une augmentation de capital par cession de gré à gré » visant 2 millions d'actions à 90 centimes l'unité pour financer la mise en place des 100 premiers carnets d'annonces et accélérer son développement.

L'augmentation de capital par cession consiste dans un premier temps pour les actionnaires déjà présents au capital à céder le nombre d'actions prédéfini via le carnet d'annonces et d'en utiliser le produit pour souscrire intégralement à une émission d'actions nouvelles dans les mêmes proportions. La société Veracash, spécialisée dans les métaux précieux, a utilisé cette méthode l'an dernier pour lever 2 millions d'euros, soit 5 %-6 % de son capital. Pour les investisseurs inquiets du manque de liquidité de ces titres compte tenu du faible flottant issu de ces opérations, CiiB se veut rassurant. « La liquidité moyenne des titres est supérieure à celle des actions présentes sur Euronext Access. Pour Veracash, on observe un à deux échanges par semaine », assure Didier Salwa, président-directeur général de CiiB.

MARCHÉ SECONDAIRE

Non réglementé, ce type de marché interroge également sur la protection des épargnants qui seraient tentés de financer ces petites entreprises. « Nous refusons beaucoup de dossiers afin de protéger l'actionnariat populaire », poursuit Didier Salwa, regrettant néanmoins que les entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 8 mil-

« NOUS REFUSONS **BEAUCOUP DE** DOSSIERS AFIN

DE PROTÉGER

L'ACTIONNARIAT

POPULAIRE »

-DIDIER SALWA, présidentdirecteur général de CiiB lions d'euros ne soient plus tenues de recourir à un audit légal de comptes depuis la loi Pacte. Une étude de faisabilité est donc réalisée pour chaque dossier candidat.

> Pour les investisseurs, les transactions sont gratuites.

« Nous touchons un 'success fee' de 5 % à 7 % du montant collecté lors de l'augmentation de capital et l'entreprise paie ensuite un forfait annuel de quelques milliers d'euros pour utiliser le carnet d'annonces », précise Didier

Salwa. CiiB fournit tous les services connexes, qu'il s'agisse du règlement-livraison, de la tenue de registres des mouvements de titres ou de l'animation du titre, contrairement à Euronext Access sur lequel les entreprises doivent multiplier les prestataires et donc

A la différence de l'equity crowdfunding qui s'arrête habituellement au primaire, les investisseurs particuliers bénéficient ici d'un marché secondaire leur assurant donc un minimum de liquidité. Mais CiiB n'exclut pas de venir concurrencer le financement participatif sur le primaire en y ajoutant l'avantage du secondaire. Pour cela, la société prévoit dans son plan de développement d'obtenir l'agrément européen PSFP (prestataire de service en financement participatif), mais aussi d'intégrer la blockchain à ses solutions et d'étendre ses carnets d'annonces aux entreprises de l'Union européenne. L'intention finale étant d'inciter les épargnants à financer les entreprises locales et ainsi développer une « finance circulaire ».